



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES

PROCES VERBAL N° 1 – SAISON 2022/2023

	19/07/2022
Présidence :	M. MERLET Xavier
Présent(s) :	M. BOURNEL Jean-Luc, M. CHERRUAULT Jean-Paul, M. COIFFARD Albert, M. GASTINEAU Rémi, M. JEANNETEAU Yannick, M. LECHAT Hubert, M. PIOU Patrick, M. SERISIER Fabrice
Excusé(s) :	M. GABORY Vincent, M. NDEDE Samir, M. PIRIOU Bernard, Mme WASSE Manon
Invité(s) :	
Assiste :	

La Commission remercie Christophe PHILIPOT pour son investissement durant de nombreuses saisons en faveur du football des jeunes et souhaite la bienvenue à Fabrice SERISIER.

1. Approbation P.V.

Le procès-verbal suivant est approuvé :

- PV n° 12 du 15/06/2022

2. Calendrier 2022/2023

Le début des compétitions est fixé aux dates suivantes :

- 1^{er} tour de Coupe Gambardella U18 : 3/4 septembre 2022
- Début des Championnats U14, U15, U17 et U19 : 17/18 septembre 2022
- 1^{er} tour de Coupe des Pays de la Loire U19 et U17 : 22/23 octobre 2022
- Les Coupes et Challenges de l'Anjou U15, U17 et U19 ainsi que le Challenge de District U15 ne débiteront pas avant le mois de décembre 2022.

La CDJ prépare un calendrier pour ses compétitions en tenant compte du calendrier régional.

3. Engagements

Point au 19 juillet 2022 :

- U19 : 25 équipes (première phase 2021/2022 : 28 équipes)
- U18F : 16 équipes
- U17 : 90 équipes (première phase 2021/2022 : 99 équipes)
- U15 : 119 équipes (première phase 2021/2022 : 114 équipes)
- U14 : 6 équipes (première phase 2021/2022 : 5 équipes)

Suite aux engagements libres en U17 et U15, la répartition est à ce jour la suivante :

- U17 D1 : 37 engagements - U17 D2 : 30 engagements - U17 D3 : 23 engagements.
- U15 D1 : 36 engagements - U15 D2 : 36 engagements - U15 D3 : 47 engagements.

Pour les U18F :

- D1 : 7 engagements - D2 : 9 engagements

Information : 14 équipes de notre District sont par ailleurs engagées en championnat régional U19, 1 en U18, 8 en U17, 3 en U16, 5 en U15 et 7 en U14.

Remarques :

Il est constaté que plusieurs clubs ont oublié d'engager des équipes.

Il faut attendre la confirmation des engagements pour avoir une vision plus claire des effectifs dans chacune des catégories.

Rappel : confirmation des engagements pour le mercredi 17 août 2022. Il sera possible d'ajouter et/ou de retirer une équipe sans incidence financière en U15 D3 et U17 D3 jusqu'au 29 août 2022.

4. Ententes autorisées pour la 1^{ère} phase 2022/2023

Des demandes sont arrivées au District :

En U19 :

- E/GJ MAULEZIERES - SOMLOIRYZERNAY CP

En U17 :

- E/GJ MAULEZIERES (2) - SOMLOIRYZERNAY CP
- E/LA POSSONNIERE SAVEN - ST GEORGES/LOIRE US - GJ CHAMPTOC&INGRAND

En U15 :

- E/LA POSSONNIERE SAVEN - ST GEORGES/LOIRE US
- E/POUEZE ST CLEM BRAIN - CHAZE VERN ANJOU AS
- E/GJ MAULEZIERES (3) - SOMLOIRYZERNAY CP

2/4

5. Composition des groupes

En raison des engagements libres et dans l'attente de leurs confirmations, la Commission n'est pas en mesure de constituer un projet de groupes fiables.

La composition des groupes sera effectuée après la confirmation des engagements lors de la réunion du 19 août 2022. Celle-ci tiendra compte au maximum des vœux des clubs.

6. Clubs exclus des Coupes et Challenges 2022/2023

La Commission met à jour les listes pour la saison à venir en fonction de l'article 2 des règlements des Coupes et Challenges de l'Anjou U19, U17 et U15.

Rappel du PV n°1 du 22 juillet 2021 : La commission prend en compte le contexte de la saison écoulée (saison 2020-2021) dans le souci de ne pas pénaliser les clubs. D'une part, les forfaits généraux intervenus avant le début de la saison ne sont pas pris en compte. D'autre part, les clubs qui étaient en seconde année d'exclusion avec sursis ont purgé leur sanction. Les clubs en 1^{ère} année d'exclusion avec sursis passent directement en seconde année.

Par conséquent, les clubs en seconde année d'exclusion avec sursis pour la saison 2021-2022 ont purgé leur sanction et aucun club n'est en seconde année d'exclusion avec sursis pour la saison 2022-2023.

Clubs en 1^{ère} année d'exclusion avec sursis pour la saison 2022/2023

MARTIGNE ES LAYON	U17
THOUARCE FC LAYON	U17
ANGERS CROIX BLANCHE féminine	U15
ALLONNES BRAIN UF	U15
EST ANJOU FC	U15

Clubs exclus des coupes et challenges pour la saison 2022-2023

ANGERS LAC DE MAINE	U17*
STE GEMMES/LOIRE O	U17*
Forfait général d'une équipe U15 et d'une équipe U17 en 2021-2022 en phase 1 dans le cadre de l'entente entre les 2 clubs.	(* ou U15 selon engagement)

7. Questions diverses

Rappels :

- Il est demandé aux équipes U15 engagées dans les compétitions régionales de choisir entre la Coupe des Pays de la Loire et la Coupe de l'Anjou.
- Arbitrage des jeunes par les jeunes : pour la saison 2022-2023, ce dispositif, pratiqué jusqu'alors en U14 et U15, est étendu à la catégorie U17. Il est facultatif en U19.

Prochaine réunion :

☞ Le vendredi 19 août 2022 à 9 h 30 : constitution des groupes et numérotation des équipes

Le Président	Le Secrétaire de Séance
M. MERLET Xavier	M. COIFFARD Albert